

CERTIFICAT MÉDICAL
de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme
et de la course à pieds en compétition

Saison 2020 - 2021

Je, soussigné(e)Docteur en médecine.....

certifie avoir examiné M. / Mme / Mlle :.....

âgé(e) deans, demeurant à

et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique de l'Athlétisme et de la course à pieds en compétition.

Fait à :.....le.....

Cachet

Signature

Informations réglementaires :

Imposée par le Ministère dans la loi du CODE DU SPORT, la nouvelle réglementation obligatoire concernant la fourniture du CERTIFICAT MEDICAL impose à être libellée avec le texte suivant : « certificat de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition »

Ces nouveaux textes, inclus dans les Règlements Généraux FFA, ont été approuvés par le Comité Directeur de la FFA des 4 et 5 Avril 2008, pour être en conformité avec les différents types de licences FFA.